

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1920)
Heft: 5

Rubrik: Communications des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des Délégués et Assemblée générale à Berthoud

les 3 et 4 juillet 1920

Ordre du jour:

- | | |
|--|--|
| 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée générale. | 9. Candidats. |
| 2. Rapport annuel. | 10. Commission fédérale des Beaux-Arts. |
| 3. Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués. | 11. Caisse de secours (assurance en cas de maladie). |
| 4. Rapport des comptes et rapport des réviseurs. | 12. Rapport de la Commission Jeanneret. |
| 5. Nomination de deux réviseurs et de deux suppléants. | 13. Expositions à l'étranger. |
| 6. Cotisation annuelle. | 14. Droit de reproduction etc. (Section de Berne). |
| 7. Budget. | 15. Divers. |
| 8. Nominations statutaires. | NB. Voir le programme détaillé au prochain numéro. |

Avis.

Le nouveau secrétaire soussigné, successeur de M. le Dr. Keiser démissionnaire, assume avec le présent numéro la rédaction de l'Art Suisse et le Secrétariat central et prie les membres de la Société de bien vouloir lui adresser désormais toutes les communications concernant le journal, les changements d'adresses et les affaires du secrétariat. Clôture de la rédaction: le 20 du mois précédent.

R. W. Huber, Zeltweg 9, Zurich.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Section de Paris. *Galerie Manoury*: 4^{ème} Exposition de l'Association des Artistes Suisses à Paris. — *Galerie Devambez*: Exposition Régnault Sarasin.

La section de Paris a ouvert le 17 avril son exposition annuelle qui s'annonce comme un grand succès avec les artistes suisses de Paris à la Galerie Manoury. Le jour du vernissage une nombreuse foule se pressait dans la salle coquettement ammenagée et admirait les nombreux envois de nos artistes suisses.

On remarquait tout spécialement un buste par Reymond de Broutelles, des marbres de Biberstein et Sandoz, et des bois sculptés par Bucher et Waldmann.

Parmi les nombreux peintres nous relevons les noms d'Alder qui nous montre des paysages ensolleillés, Bolliger des chevaux, Kaelin des vues de Paris et de Bretagne, Koelliker de petits tableaux vibrants de lumière et couleurs et Sarasin quelques paysages des Grisons et des bouquets de fleurs.

Comme toutes les galeries sont actuellement hors de prix, cette exposition se tient dans un cadre plus restreint que la précédente, mais l'ensemble n'en a que gagné, comme chaque artiste n'y a envoyé que de ses meilleures œuvres.

Sarasin.

Section Vaudoise. La vie dans la section vaudoise est toujours très calme, une bonne amitié continue à régner parmi ses membres. Nous avons inauguré en automne un nouveau local à la rue de la Barre, derrière le Château de Lausanne. C'est une petite maison sous de beaux arbres, et qui réunit tous les samedis à 5 heures des amateurs de bon café. Les membres des autres sections en passage à Lausanne y sont cordialement invités.

Albert Diserens.

Caisse de secours pour artistes suisses.

Dans le 6^e Rapport de gestion pour l'année 1919 nous lisons:

A la demande du Comité on a décidé à titre d'essai que la Caisse de secours se chargerait de l'assurance en cas de maladie de la façon suivante: sans nouveaux versements elle paierait 5 frs. par jour à partir du neuvième jour de maladie pour 100 jours de maladie au plus. Tous les artistes qui sont membres d'une section quelconque de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses ou d'une Société artistique affiliée à la Société suisse des Beaux-Arts auront droit à être secouru par la Caisse d'assurance. Plus tard, après expérience faite, on décidera si et sous quelle forme cette organisation provisoire pourra devenir définitive.

Le Comité a accordé pendant l'année courante des secours pour la somme de 8176 frs. à des ressortissants des cantons d'Argovie, Berne, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, Tessin et Zurich. En outre il a payé 425 frs. pour des cas de maladie.

Cette année encore la caisse a pu enrégistrer avec reconnaissance des dons faits par des amis dévoués des Arts et des Artistes. Ces dix dons montent à la somme élevée de 27 761 frs. En outre on a remis à la Caisse de secours les 420 lots tombant sur des billets non vendus lors de la loterie